

**ANALYSE CROISEE DES EXPERTS CONGOLAIS DE LA FILIERE
CUIVRE-COBALT SUR LES INITIATIVES TRANSNATIONALES DE
TRACABILITE ET DE CERTIFICATION DANS LE SECTEUR
MINIER_ARTISANAL EN RDC**

Rapport de l'atelier

29 Août 2020, Kolwezi, Kampi Ya Boma

Avec un appui technique et financier de

I. Contexte

À la fin des années 2000, la communauté internationale a rendu public des directives et une législation concernant l'approvisionnement responsable en minéraux, visant à améliorer sa gouvernance et de rendre transparent les afflux des minerais de conflit ou ceux 'provenant des régions à haut risque afin d'éviter un financement de conflit à travers ces chaînes d'approvisionnement internationales. Pour sa part, le gouvernement congolais, confronté à un secteur minier 3TG peu réglementé et stimulé par l'agenda international, a renforcé ses efforts de la formalisation desdits filères.

À partir de 2009, une multitude de politiques de diligence raisonnable transnationales ont été mises en œuvre dans le secteur artisanal congolais mais aussi au niveau des raffineries et fonderies, se trouvant majoritairement en Asie. Il comprend des lignes directrices internationales (OCDE, CIRGL), des documents législatifs (règlement 2017/821 du parlement européen fixant des obligations au devoir de diligence, section 1502 de la loi Dodd Frank des États-Unis), des initiatives plus pratiques de certification et de traçabilité (iTSCI, MRC, BSP, CTC), des descriptions de programmes visant à l'accompagnement des efforts de formalisation véhiculés par des différents groupes de parties prenantes.

Dans un passé récent d'autres initiatives et groupes d'intérêt sont nées pour rendre cette fois-ci, les chaînes d'approvisionnement de Cobalt de la République Démocratique du Congo plus transparent et visant à formaliser sa filière artisanale. Il s'agit notamment de Cobalt for Development, Clean Cobalt from Congo (3 C initiatives), Fair Cobalt Coalition, Cobalt Working Group, Cobalt Reporting Template, Risk Readiness Assessment, Responsible Cobalt Initiative, Global Battery Alliance (GBA), Better Mining et Better Sourcing Program, etc.

A côté de ces initiatives transnationales, évoluent également des initiatives nationales et locales. C'est le cas de Certified Trading Chains (CTC), de l'entreprise Générale du Cobalt (EGC) et du Comité Provincial de Surveillance et d'Alerte sur les sites miniers artisanaux de la Province du Lualaba (CPSA). Des cadres de dialogue multi acteurs comme la Plateforme de dialogue pour l'Investissement Durable au Katanga (IDAK) et au Kivu (IDAKi), contribue également à relancer le débat sur les défis que rencontre le secteur minier artisanal dans le pays.

Le présent atelier de l'iDAK interroge l'impact des tentatives des initiatives transnationales pour limiter les risques liés commerce des minéraux qui proviennent des régions à haut risque dans le secteur Cuivre – Cobalt (2C) en République démocratique du Congo (RDC). C'est à ces questions et d'autres que répond cet atelier proposé par la plateforme de dialogue sur le développement durable dans le secteur minier en RDC.

II. Lancement de l'atelier

Tenue dans la grande salle de Kampi Ya Boma dans la ville de Kolwezi en date du 29 Août 2020, la session a débuté par le mot de bienvenue présenté par M. Dhanis Rukan, modérateur de l'atelier. Le modérateur a profité de son mot pour rappeler le contexte, les objectifs et les résultats à atteindre de l'atelier.

L'objectif général de l'atelier est double : l'atelier visait d'une part de favoriser la prise en compte des analyses des experts nationaux de la filière de 2C dans l'implémentation des initiatives transnationales de traçabilité et certification des minerais de la RDC et d'autre part promouvoir la transparence et la redevabilité à travers la compréhension des initiatives transnationales, nationales et locales de traçabilité et de certification dans le secteur de 2C en RD. Congo.

L'atelier vise les objectifs spécifiques suivants :

- Comprendre les dispositions légales et réglementaires sur la traçabilité et la certification des minerais en RDC;
- Illustrer les objectifs, les avantages et les défis de chaque initiative de traçabilité et de certification
- Proposer un cahier d'opinions sur la coordination des initiatives et programmes transnationaux entre eux-mêmes et entre ces derniers et les parties prenantes congolaises.

Son mot a été suivi d'un tour de table enfin de permettre aux différentes personnes présentes à la session de se présenter et de se familiariser.

III. Présentation des communications

1. Introduction aux notions de diligence raisonnable, traçabilité et certification

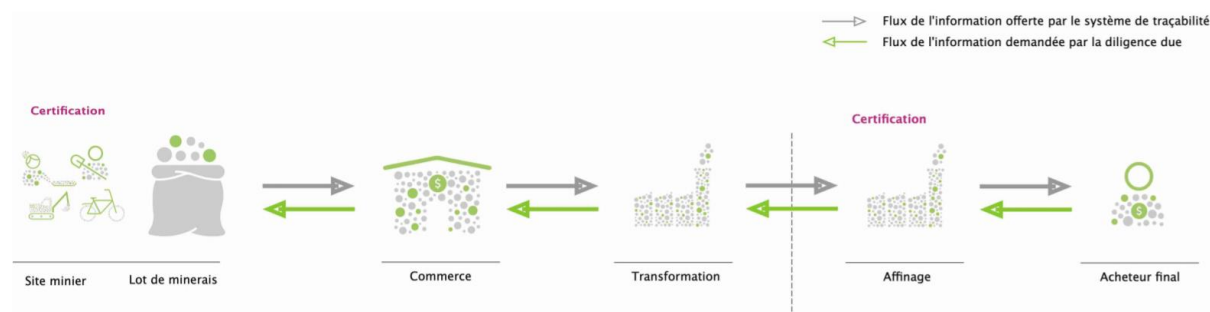
Ce thème a été présenté par Monsieur Nicolas Andres Eslava, Directeur de Afai Consulting. M. Nicolas a successivement fixé le contenu des concepts suivants : Approvisionnement responsable des minerais, la Due Diligence, la certification des sites et la traçabilité. L'orateur a informé les participants qu'on parle de l'approvisionnement responsable lorsque les acheteurs de minerais (3TG, 2C, autres) s'assurent que leur approvisionnement ne cause pas ou n'influence pas certains impacts (vis à vis de Droits de l'Homme principalement). Cela est dû aux demandes légales (pays hôtes et pays de domicile), les demandes des consommateurs (business ou acheteurs finaux), demandes de la part des financiers, la responsabilité Sociétale des Entreprises et le positionnement de l'entreprise.

Par ailleurs, la diligence raisonnable est un processus tant proactif que réactif basé sur des systèmes de gestion. La diligence raisonnable cherche à caractériser l'origine des minerais ainsi que la nature des acteurs impliqués dans les différentes étapes afin de s'assurer que

ceux-ci sont responsables. Cela implique la nécessité de savoir d'où vient le minerais et par ou/qui il a transité (traçabilité) et cela peut être facilité par la présence de garanties (certifications).

Et donc la certification (des sites) offre une assurance de l'état des sites vis à vis de leur standard, généralement aligné sur le Guide de l'OCDE. La certification des sites évalue les systèmes de gestion, leur application et les résultats. Les risques de la certification sont notamment liés à de mauvais audits, au dynamisme des sites EMAPE et de la situation en RDC et aux différences mal comprises entre les certifications. Les certifications peuvent être publiques (par exemple CTC) ou privées (par exemple BSP). Certaines offrent le renforcement des capacités. Les auditeurs varient et sont spécifiés par les certifications elles-mêmes.

L'orateur a fini sa présentation par donner le contenu de la traçabilité. La traçabilité est l'ensemble des processus qui permet de prouver l'origine des minerais et des différentes étapes (transport, achat/vente, transformation, amalgamation, etc.): cela permet à l'acheteur de prouver que ses minerais proviennent d'un site certifié. Pour cela les systèmes de traçabilité utilisent : Une approche « bag and tag » ou un système (papier ou digital) de suivi des lots aux différentes étapes. La traçabilité peut être Indépendante (Proof of origin) ou Indépendante mais coordonnée (iTSCi pour CTC) ou partie intégrante du système (BSP).



2. Mapping des Initiatives Transnationales de Traçabilité et de Certification dans le Secteur de 2C

Ce thème a été présenté par Monsieur Polycarpe KUMASAMBA, Expert Technique Senior chez Impact (Ancien Partenariat Afrique Canada).



L'objectif de cette communication est d'identifier les initiatives transnationales de traçabilité et de certification des minerais en général et les perspectives de la certification dans le secteur de 2C (Cobalt et Cuivre).

L'orateur a structuré sa communication autour des points ci - après : (i) Contexte de la traçabilité et de la certification (ii) recadrage des concepts (iii) les initiatives transnationales de certification et de tracabilité.

Dans le contexte, l'orateur constate que la certification et la Traçabilité des minerais répondent à un certain besoin de gouvernance et transparence en rapport notamment avec le travail des enfants dans les mines, les conditions de travail dans les mines artisanales et à petite échelle, le financement des conflits armés, le respect des droits humains et plus récemment la question de la destination de l'argent des mines alors que les exploitants continuent à croupir dans la pauvreté et aussi les communautés riveraines.

Comme l'orateur précédent, la présentation de M. Polycarpe fait la différence entre certification et tracabilité ; pour lui la certification est un processus par lequel un organisme reconnu donne une assurance écrite que les minerais sont conformes aux exigences spécifiques dans un référentiel. Alors que la traçabilité est un processus (système) de suivre la trace du minerai d'un site minier certifié au point de son exportation. Elle est donc ce processus de suivi des étapes de l'élaboration des produits miniers marchands depuis le chantier d'extraction jusqu'à la commercialisation en passant par les opérations de traitement.

En ce qui concerne les initiatives de tracabilité et de certification, l'orateur a rappelé dans un premier temps les différents textes législatifs et des lignes directives internationales qui constituent des référentiels : il s'agit notamment de (i) l'obligation pour les entreprises enregistrées à la bourse américaine à déclarer l'origine de l'Etain, Tantale , Tungstène et de l'Or contenus dans leurs produits. En cas de provenance de la RDC ou des pays voisins, un rapport détaillé incluant un audit externe est exigé (section 1502 de la Dodd Franck Act) ; (ii) Instauration d'un mécanisme européen d'auto certification pour les importateurs d'Etain , Tantale et Tungstène, de leurs minerais et d'Or originaires des zones de conflit (en vigueur depuis mars 2016), (iii) Recommandations fournissant des principes et des normes pour une

conduite commerciale responsable pour les sociétés multinationales opérant dans ou à partir de pays adhérant à la Déclaration (OCDE), (iii) Le MRC, une norme régionale obligatoire de certification de quatre ressources – l'étain, le tungstène, le tantale et l'or – issues de l'un des États membres de la CIRGL ou transitant par l'un d'eux.

Dans un deuxième temps, l'orateur a cité les initiatives existantes de traçabilité. Il s'agit notamment de ITSCI mise en œuvre par Pact, GEOTRACEABILITY mise en œuvre par Better Sourcing Program et IBES mise en œuvre par BGR. Les initiatives de certification sont notamment ITSCI, BSP mise en œuvre par RCS Global et le CTC mise en œuvre par BGR. Aux cotés de ces initiatives, existent des projets de mise à œuvre qui ne sont pas à confondre avec les systèmes de traçabilité et de certification : USAID, Pact, BGR et IMPACT.

Dans un troisième temps, l'orateur a noté que dans le but de travailler ensemble pour améliorer les conditions de travail dans les mines de cobalt et faire avancer le quotidien des communautés riveraines . Certaines initiatives sont nées pour crédibiliser le Cobalt congolais. Il s'agit notamment de :

- **GLOBAL BATTERY ALLIANCE** (avec 2 volets : Cobalt Alliance Partnership et Battery Passport): cette initiative développe des Standards/Norme et souhaite implanter un BATTERY PASSPORT. Le Battery Passeport fournira une valeur et des informations tant sur une batterie individuelle que sur les performances de l'industrie : alors que le CAP va mettre en œuvre la feuille de route de GBA pour éliminer immédiatement et de toute urgence le travail des enfants et le travail forcé, renforcer les communautés et respecter les droits de l'homme des populations touchées par la chaîne de valeur.
- **Clean Cobalt Initiative (South Africa)**
- **Cobalt Working Group, Responsible Cobalt Initiative**
- **Responsible Minerals Initiative, Better Mining, Cobalt Reporting Template, Risk Readiness Assessment, Responsible Minerals Assurance Process: ces initiatives se focalisent plus sur le monitoring/Evaluation/audit**

Outre les initiatives ci-dessus qui ne sont pas encore présentes en RDC, l'orateur a présenté des initiatives qui travaillent déjà dans le secteur du Cobalt en RDC. Il s'agit de :

- **Cobalt pour le développement** : Cette initiative vise l'amélioration des conditions de travail et de vie des exploitants artisanaux (HSSE) et des communautés environnantes du site d'exploitation minière artisanale (Santé, Education, AGR). Cette initiative est financée notamment par BMW GROUP, SAMSUNG, etc. et mise en œuvre par la GIZ, Good Shepherd International Foundation et Impact
- **Fair Cobalt Coalition** vise à améliorer la sûreté et la sécurité sur les sites miniers artisanaux, réduire le travail des enfants, renforcer la protection des droits des enfants et l'accès à l'éducation et créer des opportunités pour des moyens de subsistance alternatifs non miniers. Initiative financée par Huayou Cobalt et Fairphone et mise en œuvre par The Impact facility et Signify.
- **COTECCO** : Appuyer les efforts du Gouvernement et des autres parties prenantes (les ONG de la société civile) et le secteur privé minier) dans la lutte contre le travail des

- **Mutoshi Project :** cette initiative veille à ce que les minerais de Mutoshi soient extraits et vendus conformément aux directives de l'OCDE sur la Due Diligence, aux attentes de Trafigura en matière d'approvisionnement responsable dans le secteur de l'ASM. Cette initiative de Trafigura avec Chemaf est mise en œuvre par Pact.

3. Initiatives de traçabilité et de certification : Leçons apprises International Tin Supply Chain Initiative

L'orateur commence par montrer l'importance de l'exploitation minière artisanale dans l'économie moderne : l'étain est un ingrédient d'assaisonnement dont beaucoup des produits modernes ne peuvent se passer. L'étain est de plus en plus utilisé comme alternative durable à d'autres matériaux et pour des technologies innovantes. La vie moderne serait impossible sans ce métal polyvalent. Ensuite, l'orateur présente le programme ITSCI. ITSCI est un système qui combine à la fois la traçabilité et le devoir de diligence et a été développé comme une réponse à la loi Dodd-Frank, et la réglementation de la SEC, pour permettre à la RDC et ses pays limitrophes de continuer le commerce légitime de minerais sans conflit.



A titre illustratif l'étiquetage et la collecte des données sont faits par les agents des services des mines: SAEMAPE, DIVMINES et CEEC. Pact assure l'assistance technique pour la mise en œuvre du projet, la formation des partenaires locaux, suivi et Reporting. Les comités Locaux

et Provinciaux assurent le suivi, la résolution des conflits et des incidents ; Les creuseurs, négociants et entités de traitement sont représentés dans les comités de suivi et la société civile est directement impliquée au suivi.

Enfin, l'orateur a donné quelques illustrations des retombées du système ITSCI et des défis qui restent à être relevés.

Parmi les retombées du Système il faut mentionner :

- La continuité d'affaires dans les 3T
- Maîtrise des statistiques et mise en place du Basket-fund
- Renforcement des capacités de SAEMAPE qui est un partenaire essentiel dans la mise en œuvre du système ITSCI
- Amélioration des recettes fiscales de l'Etat
- Contribue à améliorer la sécurité dans la zone d'exploitation en donnant une occupation aux jeunes désœuvrés et en coupant les acteurs illégaux du marché (cf. rapport Groupe des Experts de l'ONU)
- Renforce le rôle du Gouvernement
- Plus grande redevabilité des parties prenantes pour l'atténuation des risques et incidents

Parmi les défis, l'orateur a noté ce qui suit :

- La Mauvaise compréhension / perception des objectifs du programme;
- Les services du Ministère des Mines du gouvernement ont besoin de plus de ressources;
- Survenance des conflits entre les artisanaux et propriétaire de titre minier et faible potentiel des ZEA;
- Mauvaises conditions de santé et de sécurité au travail (des exploitants miniers artisanaux);
- Implication de l'armée et des services de sécurité dans la fraude;
- Besoin d'une politique de gestion pour les minerais saisis;
- Nécessité d'une approche réaliste pour certaines questions telles que le travail des femmes et enfants

En conclusion, l'orateur souhaite que les acteurs intervenant sur terrain ne puissent pas seulement jouer le rôle de Pompiers mais également un rôle d'assureurs ; mieux anticiper en s'appropriant les problèmes et en agissant pour influencer les politiques et leur mise en œuvre sur le terrain par les différents acteurs.

4. Initiatives de tracabilité et de certification : Better Mining : impact et plan d'expansion

Ce thème a été présenté par M. Patrick Abasi du projet Better Cobalt.

Après avoir présenté brièvement RCS Global group, l'orateur a présenté le contexte dans lequel évolue le secteur de 2C en RDC. L'orateur fait remarquer qu'il existe aujourd'hui un intérêt accru pour les 2C, il existe une demande en Cobalt pour Batteries rechargeables (environ 60% de la consommation annuelle - 4-30 Kg de Co par véhicule Electrique et 5-20 gr /téléphone), une couverture médiatique et rapport des ONG sur les risques liés à l'exploitation artisanale.

C'est dans le souci de soutenir davantage les opérateurs miniers pour répondre à ces attentes dans un contexte où les ressources et capacités sont limités que RCS Global offre des services visant à permettre aux producteurs et exporteurs responsables d'accéder au marché international et démontrer qu'ils répondent aux attentes en aval.



Le Groupe est présent à Kolwezi où il met en œuvre le programme Better Mining avec des staffs congolais. Better Mining est un Programme d'assistance dans la gestion de risques et conformité avec les standards nationaux et internationaux aux coopératives évoluant sur des mines artisanales dans le Lualaba et le Haut-Katanga. L'objectif est d'assurer et augmenter l'accès des minerais produits de manière responsable au marché international à travers la récolte des données sur les sites par des agents de monitoring qui sont présents de façon permanente sur site et ensuite, développer des plans d'actions correctives pour y répondre.

En ce qui concerne l'impact du programme, l'orateur a noté que grâce à leur projet pilote, il y a une réduction de risques (réduction de 73% dans le nombre d'incidents enregistrés. De 37 incidents par moi en janvier, à 10 incidents en décembre ; 60% des incidents sont classés comme ayant un score de gravité très faible ou faible), une amélioration des conditions de travail et conformité avec les standards nationaux et locaux sur tous les sites, l'accès au marché assuré pour les sites couverts et exemples d'actions correctives mises en places sur les sites (Formations dans les Principes Volontaires de Sécurité et Droits Humains, réunions régulières coopérative-SAEMAPE pour sécurisation des puits; Développement d'une politique de tolérance zéro pour drogue et alcool; développement d'une politique pour lutter contre le travail de nuit; lancement d'un programme de fermeture des puits dangereux; Séances de sensibilisation sur la taxation illégale; distribution EPI; etc.).

En ce qui concerne les leçons apprises, RCS Groupe estime que la diligence raisonnable ou mieux la mise en œuvre des plans d'actions correctives (CAPs) permet de réduire le nombre d'incidents et par conséquent, indique une atténuation effective des risques sur les sites miniers et les chaînes d'approvisionnement. Par ailleurs, les réunions régulières avec les coopératives contribuent à augmenter leurs capacités et compréhensions des standards nationaux et internationaux, y compris le Guide OCDE, et la collaboration entre les différents acteurs sur sites comme le SAEMAPE, la Division de Mines, et les agents de sécurité. Néanmoins, il existe certaines actions correctives qui sont trop coûteuses et trop

difficiles à implémenter (Ex: découverte); pour lesquelles plus de soutien des acheteurs et autres intervenants s'avère nécessaire.

En termes d'avenir, RCS est en partenariat avec l'association RMI pour étendre les programmes sur 12 sites dans les prochaines années et est à la recherche des sites miniers et coopératives qui sont intéressés à participer dans le programme, gratuit pour les coopératives. RCS est en discussion avec le gouvernement national et bientôt avec les gouvernements provinciaux Lualaba et Haut -Katanga pour offrir un partage régulier des données. Le groupe planifie un projet potentiel avec la GIZ qui visera à former les coopératives et acteurs sur les sites à faire le monitoring eux -même.

En conclusion, RCS Global estime les acteurs doivent tous travailler pour rendre le Cobalt de la RDC attractif. Une diligence raisonnable à cout zéro pour les opérateurs est possible ; Le programme Better Mining pourra servir pour promouvoir la mise en œuvre des standards nationaux de production responsable comme le CTC.

5. Initiatives de traçabilité et de certification : Présentation du Système CTC

Ce thème a été présenté par Mme Yasmine, Géologue du BGR.

Le CTC est un système national de standards et de certification pour l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (y compris les activités semi-mécanisées/- industrielles) en RDC. Ce système a été initialement développé par le BGR (en 2007-2010) et, à partir de 2011, adapté et mis en œuvre en RDC, dans le cadre de la coopération au développement germano-congolaise dans le secteur minier mise en œuvre par le BGR. Le standard CTC initiale v. 0 (2011) en RDC a été remplacée par le standard CTC actualisée v.1 (2019). L'oratrice a fait remarquer que les produits issus de l'exploitation minière artisanale soumis à la certification CTC comprennent les 3T (minerais d'étain, de tantale et de tungstène), l'or, le cuivre-cobalt et les pierres précieuses de couleur. A cet effet, entre 2011 et 2018, 19 opérations minières EMAPE ont été auditées sur 15 sites "3T" et 4 sites d'or et 7 attestations de conformité CTC émises par le Ministère des Mines.

Le mandat de BGR dans cette initiative, comme dans les autres, est de conseiller le Ministère des Mines de la RDC, les coopératives minières, l'industrie et la société civile, d'appuyer la certification EMAPE (CTC), les procédures de suivi et de contrôle, appuyer la formalisation de l'EMAPE et développer des outils et des concepts (par exemple, la traçabilité pour l'or artisanal) et renforcer les capacités des exploitants miniers, des responsables gouvernementaux et des experts de la société civile.

Le standard CTC en RDC a comme références :

- Le Code minier et règlement minier du gouvernement de la RDC (2018)
- Le Guide de l'OCDE sur la diligence raisonnable pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minéraux provenant de zones de conflits et de zones à haut risque, 3ème édition (2016)
- L'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) - Acte uniforme sur les coopératives (2010)
- Plusieurs conventions des Nations Unies
- Plusieurs normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)
- Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE)

Le système CTC est une obligation légale en RDC pour toutes les mines artisanales et à petite échelle (EMAPE) produisant des matières premières telles que définies dans le champ d'application et s'appuie sur une formalisation suffisante de l'EMAPE dans un premier temps.

Guidée par des principes directeurs tels que le dialogue multipartite, la Transparence (publication de résumés d'audit), l'amélioration continue l'équité et la responsabilité ; le CTC est géré par un groupe de pilotage multipartite.

Le système lui-même est régi par 6 principes dans lesquels se meuvent les exigences de base et celles de progrès) qui sont

- Principe 1: Bonne Gouvernance, Transparence, Traçabilité et Exercice du devoir de Diligence raisonnable conformément au Guide de l'OCDE ;
- Principe 2: Droits et avantages des travailleurs/ affiliés
- Principe 3: Statut légal, droit d'usage et responsabilités
- Principe 4: Hygiène, Santé et sécurité au travail (HSST)
- Principe 5: Développement communautaire
- Principe 6 : Environnement

Concernant les exigences pour lesquelles l'organisation audité présente des faiblesses minimales, des mesures correctives peuvent être prises dans un court délai (ne dépassant pas 30 jours) afin de s'y conformer.

Le CTC se base sur les parties prenantes suivantes pour être efficace. Chaque partie prenante a des obligations et droits précis. Il s'agit de l'Exploitant de site minier artisanal ou l'audité (champ d'application du régime CTC), le Comité de pilotage multipartite (Coordination, suivi, examen des rapports d'audit), Auditeur tierce partie (Évaluation de la conformité (audit) et rapports, Inspecteurs des sites miniers (Évaluation initiale de l'éligibilité des mines et assurance de la formalisation) et le Ministère des Mines de la RDC (Organisme de certification - attestation de conformité).

L'oratrice a également parlé des étapes formelles pour l'obtention et le maintien de la certification CTC ; ces étapes sont notamment (i) Évaluation initiale pour l'éligibilité au CTC (ii) Mise en œuvre de l'audit indépendant de CTC par une tierce partie (iii) Monitoring des sites miniers.



Invité pour présenter son expérience avec le système CTC, Monsieur Elysée (Ancien Staff de MMR) a parlé des types d'attestation de conformité CTC. Monsieur Elysée a noté que l'autorité de certification CTC est le Ministre des mines. Quatre types de certification existent : Certification CTC, Certification CTC avec distinction sociale, Certification CTC avec distinction environnementale, Certification CTC avec distinction sociale et environnementale. L'attestation CTC a une durée de trois ans et peut être retiré par le Ministre des Mines en cas de non-conformité continue et d'incidents graves signalé.

Le CTC est un système de certification pour une exploitation minière artisanale et à petite échelle responsable en RD Congo ; et compte certifier 10 sites miniers (3T, or et cobalt). La réalisation des audits de conformité en 2020 - 2021 (sous réserve des limitations liées aux coronavirus) est prévue.

Malgré les défis notamment liés à la durabilité du financement post – BGR, la formalisation minimal légal/du secteur et les restrictions concernant le coronavirus ; le BGR compte :

- Organiser 10 audits CTC prévus en 2020 - 2021, dont un site EMAPE au cobalt ;
- Accréditer d'un maximum de 12 auditeurs congolais du CTC (formation actuellement en cours ;
- Rendre opérationnel le comité de pilotage multipartite du CTC.

IV. PROBLEMES SOULEVES LORS DU DEBAT GENERAL

A l'issue des présentations des différents thèmes, les constats suivants sont à souligner :

- La RDC connaît de sérieux problèmes de gouvernance politique : faible capacité de monitorer le cadre légal est réglementaire ; faible capacité des organismes de surveillance et de contrôle ;
- La RDC a mis en place un manuel de traçabilité et de certification depuis 2014 ; mais il y a des problèmes dans sa mise en œuvre
- Depuis Mars 2020, la RDC a rendu public le manuel de certification CTC par l'arrêté ministériel N° 00139/CAB.MIN/MINES/01/2020 DU 20 AVR 2020 portant Manuel de certification CTC « Certified Trading Chain » de minerais des filières aurifère, Cupro-cobaltifère, Stannifère et des pierres de couleur en République Démocratique du Congo
- Aucune initiative transnationale de traçabilité n'a été implémentée dans le secteur du Cobalt.

Par ailleurs, le dernier développement au niveau international notamment au sujet de l'initiative de Global Battery Alliance (GBA) alimente le débat entre les acteurs et experts nationaux notamment au sujet de la pertinence d'une telle démarche. Reconnaisant la pertinence des initiatives transnationales de traçabilité et de certification et vue la pression que le monde des affaires et des gouvernements peut exercer sur le Cobalt congolais (minerais désignés minerais stratégiques par la RDC), les experts congolais à l'atelier se sont posé les questions ci-après :

1. La RDC a-t-elle besoin d'un système de traçabilité et/ou certification pour tracer son Cobalt congolais ou certifier ses sites miniers ?
2. Comment l'ordre de gouvernance du secteur minier de 2C se transforme structurellement au choc des initiatives transnationales ?

Profitant de la présence de délégués de l'Entreprise Générale du Cobalt et l'UNICEF (la Coordonnatrice de la Consultation de l'initiative de GBA), La coordonnatrice de la Consultation de l'initiative de GBA qui a récemment pris ses fonctions en RDC afin de mettre en place un système de concertation international mais surtout national et régional avec toutes les parties prenantes appropriées, qui incluent le Gouvernement, les agences de l'ONU, la société civile et le secteur privé, les experts congolais ont identifié quelques problèmes de l'implémentation des initiatives transnationales.

Il s'agit notamment de :

1. Un engagement perfectible des initiatives transnationales caractérisé une consultation et une information des Parties prenantes au niveau national, provincial et local demandant des améliorations ;
2. Certaines initiatives transnationales ne sont pas en adéquation avec les efforts et/ou la vision du Gouvernement congolais face à la gestion des minerais stratégiques ;
3. Les initiatives transnationales semblent consulter principalement les ongs internationales installées en RDC au détriment des organisations de la société civile congolaise ;
4. Il y a un danger de voir les coûts des initiatives de traçabilité et de certification être répercutés sur l'exploitant minier artisanal congolais.

V. RECOMMANDATIONS

Les experts congolais participants à l'atelier de l'IDAK sur les initiatives transnationales de certification et de traçabilité proposent ce qui suit :

A toutes les parties prenantes de :

1. Maintenir la plateforme de dialogue IDAK comme interface/cadre de consultation des parties prenantes sur toute initiative de traçabilité et de certification dans le secteur de 2C ;

Au Gouvernement de la RDC de :

2. Définir la vision du Gouvernement sur les minerais stratégiques

Aux Ministères ayant les Mines dans ses attributions de :

3. Être proactif (pas seulement réagir) et finaliser la formalisation du secteur minier artisanal ;
4. Donner des moyens administratifs et techniques aux services de surveillance et de contrôle chargés d'appliquer le code et règlements miniers ;
5. Vulgariser le Manuel de certification CTC dans les provinces minières du pays ;
6. Mettre en œuvre effectivement le manuel de traçabilité et certification et le vulgariser dans les provinces et assurer la coopération avec les initiatives transnationales dans le but ultime de réduire la charge en matière de certification et traçabilité supportée par les entreprises productrices congolaises ;
7. Respecter le choix des acteurs de la chaîne d'approvisionnement de recourir à l'initiative de leur choix afin de répondre à leurs besoins en matière de diligence raisonnable et ce dans le but de maximiser la confiance envers le cobalt de la République Démocratique du Congo et favoriser son accès au marché international ;
8. Demander instamment à la Générale des carrières et des mines de renoncer à certains sites devant retomber dans le domaine public pour qu'ils soient institués en ZEA ;
9. Négocier avec les entreprises désireuses de contribuer à la formalisation du secteur minier artisanal de céder quelques carrés miniers en faveur de l'institutionnalisation des ZEA

A l'Entreprise Générale du Cobalt – EGC de :

10. Consulter tous les acteurs ,en amont, de la chaine d'approvisionnement du Cobalt avant de se lancer afin de dissiper les malentendus et s'assurer que toutes les parties prenantes ont la même compréhension de la vision de l'entreprise ;

Aux initiatives transnationales de traçabilité et certification dans le 2C et à l'UNICEF

11. S'appuyer sur le système de certification et de traçabilité mis en place par la RDC dans le développement des standards ;

Au Comité de Pilotage de l'IDAK de:

12. Organiser une session plénière sur les initiatives de traçabilité et de certification en RDC pour donner l'occasion à toutes les parties prenantes d'y participer.

